

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 2 avril 2015 modifiant l'arrêté du 1^{er} octobre 2012 portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales

NOR : AFSH1530255A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,
Vu le code de la santé publique, notamment l'article D. 4381-3 ;
Vu le décret n° 2012-994 du 23 août 2012 relatif au Haut Conseil des professions paramédicales ;
Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 2012 portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales,

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 1^{er} octobre 2012 susvisé est modifié comme suit :

1^o Au I :

a) Robert VALETTE, Fédération des personnels des services publics et de santé-FO (1^{er} suppléant), est nommé en remplacement de Jean-Claude DOMENE, Fédération des personnels des services publics et de santé-FO (1^{er} suppléant).

b) Fatima Zahra CZABAN, Fédération de la santé et de l'action sociale-CGT (1^{er} suppléant), est nommée en remplacement de Michèle LAPLANCHE, Fédération de la santé et de l'action sociale-CGT (1^{er} suppléant).

c) Laurent LAPORTE, Fédération de la santé et de l'action sociale-CGT (2^e suppléant), est nommé en remplacement de Françoise ROBERT, Fédération de la santé et de l'action sociale-CGT (2^e suppléant).

d) Agnès GEANTOT, Fédération nationale des syndicats des services de santé et services sociaux-CFDT (1^{er} suppléant), est nommée en remplacement de Pascale GUEGAN, Fédération nationale des syndicats des services de santé et services sociaux-CFDT (1^{er} suppléant).

e) Youssef GHENNAM, Fédération nationale des syndicats des services de santé et services sociaux-CFDT (2^e suppléant), est nommé en remplacement de Annick BESSAT, Fédération nationale des syndicats des services de santé et services sociaux-CFDT (2^e suppléant).

f) Naïma LE FOLL, Fédération nationale des syndicats des services de santé et services sociaux-CFDT (titulaire), est nommée en remplacement de Martial JEAN, Fédération nationale des syndicats des services de santé et services sociaux-CFDT (titulaire).

g) Stéphane POSTOLLEC, Fédération nationale des syndicats des services de santé et services sociaux-CFDT (1^{er} suppléant), est nommé en remplacement de Frédéric REIGNEY, Fédération nationale des syndicats des services de santé et services sociaux-CFDT (1^{er} suppléant).

h) Laurence Béatrice CLUZEL, Fédération Union nationale des syndicats autonomes-UNSA santé et sociaux (1^{er} suppléant), est nommée en remplacement de Alfred WAGNER, Fédération Union nationale des syndicats autonomes-UNSA santé et sociaux (1^{er} suppléant).

i) Denis GRABOT, Fédération nationale SUD-santé sociaux (1^{er} suppléant), est nommé en remplacement de Jean-Pierre PLATON, Fédération nationale SUD-santé sociaux (1^{er} suppléant).

j) Bernard JARDIN, Fédération nationale SUD-santé sociaux (2^e suppléant) est nommé en remplacement de Pascal MORIZE, Fédération nationale SUD-santé sociaux (2^e suppléant).

2^o Au III : Alice CASAGRANDE, Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne à but non lucratif (titulaire), est nommée en remplacement de Virginie PREYSSAS, Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne à but non lucratif (titulaire).

3° Au IV : Florence BRONNY, Syndicat national d'union des psychomotriciens (1^{er} suppléant), est nommée en remplacement de Yannick THOMAS, Syndicat national d'union des psychomotriciens (1^{er} suppléant).

4° Au V :

a) Catherine PAPAIL, Association nationale des auxiliaires de puériculture (titulaire), est nommée en remplacement de Claude LEBLAY, Association nationale des auxiliaires de puériculture (titulaire).

b) Sabine GESTIN, Association nationale des auxiliaires de puériculture (1^{er} suppléant), est nommée en remplacement de Anita ALVAREZ, Association nationale des auxiliaires de puériculture (1^{er} suppléant).

c) Valérie CADET, Association nationale des auxiliaires de puériculture (2^e suppléant), est nommée en remplacement de Clara TRESMONTAN (2^e suppléant).

Article 2

Le directeur général de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 2 avril 2015.

Pour la ministre et par délégation :
*Le chef du bureau RH2
de l'exercice, de la déontologie
et du développement professionnel continu,*
G. BOUDET